



Le SCoT énonce beaucoup de principes généraux généralement louables mais il souffre du manque de précisions concrètes concernant sa mise en œuvre au sein de chaque commune.

Les points suivants devraient être mieux appréhendés et détaillés :

- L'estimation en besoin de logements paraît surévaluée et devrait mieux prendre en compte la réhabilitation des logements vacants. Ceux-ci devraient être quantifiés et la politique de réhabilitation détaillée.
- La réduction, de la consommation d'espace naturel et agricole, et celle de l'artificialisation des sols, devrait être mieux quantifiée et précisément détaillée. Il faudrait aussi qu'en dehors d'être énoncée, elle s'applique pratiquement dans les PLUs. Ce n'est, par exemple, pas le cas à Saint-Christophe-sur-le-Nais où l'on s'apprête à urbaniser un terroir en Appellation d'Origine Contrôlée Coteau du Loir.
- Compte tenu de la dégradation, de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels causées par la lumière artificielle, il apparaît indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Le SCoT devrait intégrer un projet de trame noire.
- La continuité écologique est un élément essentiel du maillage des milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et des espèces qu'ils contiennent. Le SCoT devrait identifier les obstacles aux continuités écologiques et préciser la manière d'y remédier.
- Le traitement et la réduction de la production de déchets et est un défi essentiel à relever pour diminuer l'empreinte environnementale liée à notre consommation. Le SCoT devrait comporter un plan d'action dans ce domaine.
- Le SCoT nous propose un plan de transition énergétique qui paraît être largement irréaliste. Ce plan envisage d'atteindre une production éolienne de 12,3 TWh en 2050 pour la région Centre-val de Loire. Si l'on considère une éolienne avec une production nominale de 3 MW, et une capacité de charge de 21 %, soit une production annuelle de 5.5 GW (3 x 21 % x 8760h) : il faudra 2236 éoliennes sur le territoire (12300 / 5.5). Le territoire faisant 39151 km². Il y aura donc 1 éolienne tous les 17 km² (un carré de 4x4), soit un maillage d'une éolienne tous les 4 km (si on en met partout). En fait les surfaces « utilisables » sont bien moindres (routes, villes, forêts, ...) d'où une densité d'éoliennes beaucoup plus forte ! Irréaliste ! (2200 éoliennes, c'est aussi **15 parcs de 150 éoliennes**)